Beratungsstelle für Unfallverhütung in der Landwirtschaft (BUL)
Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA)
Servizio per la prevenzione degli infortuni nell'agricoltura (SPIA)

Article spécialisé

La sécurité dans les travaux forestiers commence par une bonne préparation

Posieux, le 29 novembre 2026 – Les travaux forestiers comptent parmi les activités les plus dangereuses du secteur agricole. Les risques sont particulièrement élevés lors de travaux sur du bois fragilisé ou couché par une tempête, du bois mort ou dans des conditions difficiles. Une formation approfondie, des outils adaptés, un équipement sûr et une organisation ciblée du travail sont donc indispensables. Si un accident survient malgré tout, une organisation des secours bien pensée peut sauver des vies.

Organisation de la récolte du bois
Les travaux de récolte du bois doivent toujours être effectués au minimum à deux. Si vous travaillez seul, vous n'aurez personne pour vous prodiguer les premiers secours en cas d'urgence ! Les applications d'urgence ne remplacent pas la présence d'une deuxième personne.

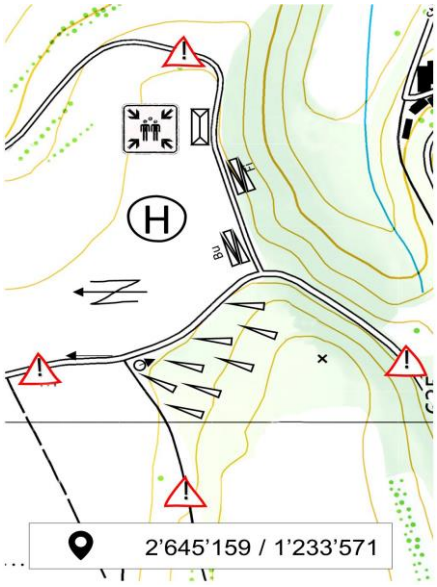
Toute personne souhaitant effectuer des travaux d'abattage doit systématiquement se poser les questions suivantes :

- Ai-je la formation et l'équipement nécessaires ; suis-je capable d'effectuer ces travaux ?
- Dois-je faire appel à un spécialiste ou confier le travail à un professionnel ?

De plus, avant le début des travaux, les informations suivantes doivent être disponibles et claires :

- Lieu et raison de l'abattage (obtenir une autorisation d'abattage)
- Méthodes de travail requises
- Direction des travaux avec indication de la date de début des travaux
- Personnes concernées et responsabilités
- Machines, outils et équipements de travail nécessaires
- Mesures de barrage et de signalisation, autres mesures de protection pour les tiers
- Informations sur les voies de débardage, les aires de stockage, le sens d'évacuation
- Quantité de bois et liste des assortiments
- Dangers (branches, chutes de pierres, risques de chute, conditions météorologiques, etc.)
- Obstacles (bâtiments, conduites, autres infrastructures)
- Organisation des secours

Le plan de coupe permet de planifier efficacement les points susmentionnés. Il indique également quels chemins et routes doivent être signalés ou fermés à la circulation pour assurer la sécurité des tiers (voir la fiche d'information SUVA n° 33083 sur la protection des tiers lors des travaux forestiers).



Un croquis de la parcelle fournit des informations sur les aires de stockage, le sens d'évacuation, les directions de débardage et d'abattage, la signalisation nécessaire ainsi que l'organisation des secours. (Photo : SPAA)

Les éléments fondamentaux de l'organisation des secours
L'organisation des secours doit être consignée par écrit et connue de toutes les personnes travaillant sur le chantier. Elle doit être vérifiée quotidiennement avant le début des travaux et adaptée en cas de changement des conditions de travail.

L'organisation des secours comprend :

- Carte d'urgence avec les numéros d'urgence et le lieu de travail (pour le sauvetage au sol : coordonnées du point de rendez-vous d'urgence / pour le sauvetage aérien : coordonnées du centre de l'exploitation forestière)
- Téléphone portable ou radio : vérifier la réception avant le début du travail dans la zone d'abattage, installer une application d'urgence sur le téléphone portable (par ex. EchoSOS, application REGA)
- En cas de travaux dans une zone sans réseau mobile, prévoir une radio d'urgence REGA
- Emporter une trousse de premiers secours adaptée aux accidents forestiers
- Connaissances à jour en matière de premiers secours



Il faut s'assurer que le système d'alerte (téléphone portable, radio d'urgence REGA) est opérationnel et que la réception est garantie. (Photo : SPAA)

Exigences en matière de formation
Conformément à l'article 21a de la loi sur les forêts (LFo) et à la directive CFST 2134, toutes les personnes qui effectuent des travaux d'abattage de bois pour le compte d'un tiers ou dans le cadre d'un contrat de travail doivent avoir suivi une formation approfondie d'au moins 10 jours de cours.

Même ceux qui pratiquent l'exploitation forestière exclusivement pour leurs propres besoins devraient investir dans la formation initiale et continue et suivre les cours correspondants. Une bonne formation contribue à prévenir les accidents et à garantir la sécurité tant pour soi-même que pour les autres.

Des cours de formation initiale et continue dans le domaine de l'exploitation forestière sont proposés sur le site www.coursbucherons.ch.

WWW.COURSBUCHERONS.CH